



Quels sont les droits du pere de ma fille

Par **pedrollo**, le **01/03/2010 à 10:20**

Bonjour,rnj ai une fille de 7ans,son pere ne l a reconnu que lorsqu elle avait 4ans.nous sommes separes depuis 5 ans.elle le voit regulierement mais lui ne me verse aucune pension alimentaire.j aimerai savoir quel droit a t il exactement sur notre fille,sachant que depuis 1an je suis avec quelqu un et qu il menace souvent de vouloir la recuperer.merci d avance

Par **Marion2**, le **01/03/2010 à 10:25**

Bonjour,rnrnTout d'abord il a reconnu votre fille, elle avait 4 ans. Vous avez donc l'autorité parentale exclusive.rnIl ne bénéficie même pas de l'autorité parentale conjointe.rnrnSi vous souhaitez une pension alimentaire, saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales. Ce qui d'ailleurs ne lui donnera pas pour autant l'autorité parentale conjointe.rnrnCordialement.